

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, dix-neuvième jour du mois de mai deux mille seize (19 mai 2016), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Serge Aubry, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Jocelyn Isabelle, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Yvon Sauvageau, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

ABSENTS

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-05-4550

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE / NOMINATION D'UN
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par MONSIEUR LUC DOSTALER, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par MONSIEUR SERGE AUBRY, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu de nommer monsieur Daniel Pépin, directeur général, secrétaire de la présente séance du conseil et pour la seule durée de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 8 in fine du Règlement de régie interne de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est également résolu que monsieur Daniel Pépin, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer les résolutions adoptées lors de la présente assemblée, de même que le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-05-4551

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée / nomination d'un secrétaire d'assemblée
2. Ouverture de l'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2016
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2016
8. Approbation des directives et des ordres de changement
9. Report de vacances de la période de référence du directeur général
10. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
11. Résolution de prolongation
12. Résolution de concordance
13. Résolution de courte échéance
14. Octroi du contrat pour le traitement et la valorisation de bardeaux d'asphalte (OS-762)
15. Autres sujets
 - Majoration des conditions de travail afférentes au contrat OS-613 - Écocentres
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4552

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
21 AVRIL 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 21 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-05-4553

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 9 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4554

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4555

**REPORT DE VACANCES DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU que le directeur général demande au conseil d'administration d'entériner le report administratif de cinq (5) semaines de vacances fait en lieu et place d'un paiement de cinq (5) semaines à la fin de la période de référence se terminant le 30 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'entériner le report de cinq (5) semaines de vacances du directeur général de la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 à la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-05-4556

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA
SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2003-02-23, 2003-09-31, 2007-03-61, 2009-01-90, 2010-06-97 et 2011-02-04, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 juin 2016, au montant de 3 804 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a reçu du Ministère des Finances et de l'Économie du Québec le résultat des ouvertures de soumission portant le numéro de référence R1223-20 ainsi que l'échéancier de paiements sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 3 804 000 \$ de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC ;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4557

RÉSOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D 7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie avait, le 27 mai 2016, un montant de 1 948 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 5 921 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 2003-02-23, 2003-09-31, 2007-03-61, 2009-01-90 et 2010-06-97;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 2 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie emprunte 1 948 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de six (6) jours au terme original des règlements mentionnés ci haut.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-05-4558

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 804 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2003-02-23	331 300 \$
2003-09-31	379 300 \$
2007-03-61	505 000 \$
2009-01-90	367 600 \$
2010-06-97	364 800 \$
2011-02-04	1 856 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 804 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 juin 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE ROYALE DU CANADA
SUCCURSALE 3105 BOUL DES RECOLLETS
3105 BOUL DES RECOLLETS
TROIS-RIVIERES, QC
G9A 6N1

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4559

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 804 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2003 02 23, 2003 09 31, 2007 03 61, 2009 01 90, 2010 06 97 et 2011 02 04, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 juin 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2003-0-23, 2003-09-31, 2009-01-90, 2010-06-97 et 2011-02-04, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-05-4560

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA
VALORISATION DE BARDEAUX D'ASPHALTE (OS-762)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de bardeaux d'asphalte provenant de la réfection de toitures ;

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres public :

Entreprise	Coût/tonne (taxes en sus)		
	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)	Option 3 (5 ans)
Sables des Forges	45 \$	45 \$	45 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-762, pour le traitement et la valorisation de bardeaux d'asphalte, à l'entreprise Sables des Forges, selon l'option 3, soit une durée de cinq (5) ans, selon le coût soumis et selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4561

**MAJORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL AFFÉRENTES
AU CONTRAT OS-613 - ÉCOCENTRES**

ATTENDU que la Régie souhaite, conformément notamment à l'article 4.13 du contrat OS-613 lié à l'opération en impartition des écocentres de la Régie, majorer les conditions de travail afférentes à ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de majorer les conditions de travail afférentes au contrat OS-613 lié à l'opération en impartition des écocentres de la Régie conformément au document intitulé *Ajustements des conditions de travail écocentre 2016* et joint à la résolution pour en faire partie intégrante.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'autoriser, le directeur général, la trésorière, le directeur Opérations et Infrastructures, le directeur adjoint Opérations et Infrastructures et le chef de service Recyclage et matières résiduelles à signer tous documents afférents à cette majoration des conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-05-4562

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures dix minutes (18 h 10).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE